Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 029-212900815-20260310-2026_17-DE

COMMUNE DE HUELGOAT
Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal de HUELGOAT

DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAULIN
CANTON DE CARHAIX-PLOUGUER

Délibération n°2026 – 17

SEANCE DU Mardi 10 mars 2026

Conseillers en exercice : 15
Présents en début de séance : 11
Présents pour le vote de cette délibération : 11
Procuration(s) : 0
Votants : 11
Date de la convocation : Mardi 03 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 10 mars à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de HUELGOAT, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal et des mariages à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques THEPAUT, le Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants *: Monsieur Jacques THEPAUT, Monsieur Joel GOUGAY, Monsieur Clément BOUVROT, Monsieur Jean-Pierre DANIELOU, Monsieur Gérard TOSSER, Monsieur André GRALL, Monsieur Marc QUEMENER, Monsieur Aurélien MONFORT, Madame Claude MOREL, Monsieur Gaëtan PEYREBESSE, Madame Audrey BARAZER.*

Absent(s) : *Madame Marie-Brigitte BRETHES, Madame Magali MONNIE, Madame Aurore LE ROUX, Madame Marie-Laure SEVEN.*

Procuration :

Secrétaire de Séance : *Claude MOREL.*

N° d'ordre : 2026-17

Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 029-212900815-20260310-2026_17-DE

OBJET : Attribution d'une aide financière exceptionnelle à Monsieur Michael Bolland

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la situation particulière de Monsieur Michael Bolland, hébergé à l'EHPAD Mont Le Roux depuis janvier 2026.

Monsieur Bolland se trouve en situation d'isolement social important et ne maîtrise pas la langue française. Ses enfants, résidant au Royaume-Uni, bien qu'ayant l'obligation alimentaire, ne sont actuellement pas en mesure de faciliter les démarches administratives et sociales nécessaires.

Monsieur Bolland ne dispose pas des capacités suffisantes pour gérer seul sa situation administrative et financière. La vente de sa maison située à Huelgoat, indispensable à la stabilisation de sa situation, ne peut être initiée par lui-même. Dans ce contexte, la mise en place d'une sauvegarde de justice est nécessaire afin d'assurer une gestion sécurisée de ses intérêts.

Cette procédure requiert l'intervention d'un médecin expert dont les honoraires s'élèvent à 185 €. Monsieur Bolland perçoit le minimum vieillesse et ne dispose d'aucune épargne lui permettant d'assumer cette dépense exceptionnelle, qui s'ajoute aux charges courantes de sa maison et au paiement de l'EHPAD.

CONCIDERANT la situation de vulnérabilité de Monsieur Bolland ;
CONSIDERANT l'impossibilité pour lui de financer seul les honoraires du médecin expert nécessaires à la mise en place d'une sauvegarde de justice ;
CONSIDERANT l'intérêt social d'un accompagnement adapté des personnes âgées en situation d'isolement ;
CONSIDERANT que cette aide sera versée directement à l'organisme ou au professionnel concerné, sur présentation des justificatifs correspondants.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Voix Pour :	11
Voix Contre :	0
Abstention :	0

ACCORDE à Monsieur Michael Bolland une aide financière exceptionnelle d'un montant de 185 € afin de permettre le règlement des honoraires du médecin expert.

CHARGE monsieur le maire de suivre la bonne exécution de cette décision.

Pour extrait conforme,

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de son affichage en mairie le : 11/03/2026

Le Maire,
M. Jacques THEPAUT

MAIRIE DE HUELGOAT FINISTÈRE